



RELATIONS ECOLE-FAMILLE

Circonscription de Maromme

1 / Le climat scolaire : définitions

- « La notion de climat scolaire renvoie à **la qualité de vie et de communication** perçue au sein de l'école. On peut considérer que le climat d'une école correspond à **l'atmosphère** qui règne dans les rapports sociaux et aux valeurs, attitudes et sentiments partagés par les acteurs dans un établissement scolaire » (Marc Thiébaud, 2005).
- « Le climat scolaire **reflète le jugement** qu'ont les parents, les éducateurs et leurs élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école » (Eric Debarbieux, 2012).

Les enjeux du climat scolaire

- Pour améliorer la réussite scolaire

Un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi.

- Pour réduire les inégalités

Un bon climat scolaire augmente les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux (Astor, Benbenishty, Estrada, 2009).

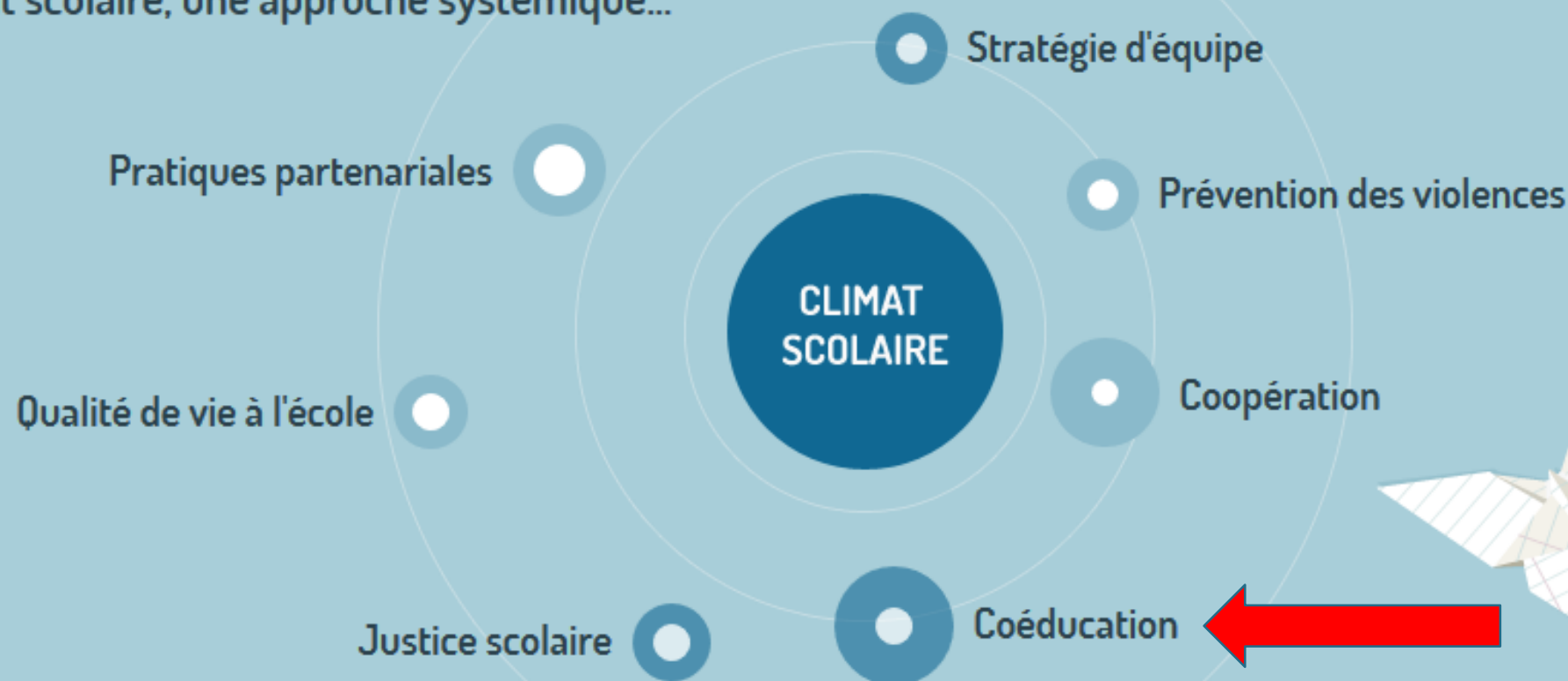
- Pour faire baisser la victimation

Le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation à l'école est largement établi par la recherche.

- Pour améliorer le moral des élèves et des enseignants

Un climat scolaire serein permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement.

Le climat scolaire, une approche systémique...



	VRAI	FAUX
1/ Une circulaire impose de prévoir un espace parents dans chaque établissement scolaire.		
2/ L'école est tenue de proposer au moins une réunion par an à destination des parents.		
3/ Les parents doivent se contraindre aux horaires de l'école pour les réunions.		
4/ Les parents ont le droit de se faire accompagner par une tierce personne.		
5/ Les parents sont tenus à l'obligation d'assiduité, même en maternelle.		
6/ L'obligation de réserve s'applique aux enseignants, mais pas aux parents.		
7/ Les enseignants sont tenus d'informer les parents des acquis et du comportement de leur enfant d'après le référentiel de compétences du professeur.		
8/ Les modalités de communication entre parents et enseignants peuvent être précisées dans le règlement intérieur.		
9/ Les enseignants bénéficient d'une protection juridique spécifique en cas de conflit grave avec les familles.		

2/ Cadre réglementaire

Droits et obligations des parents

- Les droits des parents : règlement départemental DSDEN 76
 - conseil d'école
 - échanges et réunions régulières
 - droit à l'information
 - accompagnement par une tierce personne possible
 - un espace à l'usage des parents et de leurs délégués : circulaire du 15 octobre 2013.

Circulaire du 15 octobre 2013 : dans chaque école, doit être prévu un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués.




La coéducation

**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
DES ESPACES PARENTS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

▼



Un guide méthodologique à destination
des personnels d'encadrement



La coéducation

**FAIRE VIVRE L'ESPACE PARENTS
À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE, AU LYCÉE**

▼

Osons la réussite, coopérons !



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

éduscol

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation



Contenus et pratiques
d'enseignement

Scolarité et parcours
de l'élève

Vie des écoles
et des établissements

Politiques éducatives
et partenariats

Formation des
enseignants

Accueil du portail > Vie des écoles et des établissements > Co-éducation > Parents d'élèves

Parents d'élèves

Espaces parents

Imprimer

La relation de confiance et le dialogue entre les parents et l'école constituent un enjeu déterminant pour la réussite de tous les enfants. Propices aux échanges entre les personnels et les parents, ces espaces encouragent les relations entre parents eux-mêmes dans leur diversité.

- ▶ Aider les parents à se familiariser avec l'école
- ▶ Associer pleinement les parents d'élèves
- ▶ Ressources pour la mise en œuvre d'un espace parents
- ▶ Exemples d'espaces parents

DANS CE DOSSIER

▶ ACCUEIL DU DOSSIER

- ▶ Les parents et l'École
- ▶ Autorité parentale
- ▶ Brochure sur l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire
- ▶ Les fournitures scolaires
- ▶ Assurances scolaires
- ▶ Élections des représentants des parents

Droits et obligations des parents

- Les obligations des parents : règlement départemental DSDEN 76
 - obligation d'assiduité (cf règlement intérieur)
 - participation aux réunions et rencontres
 - respect du principe de laïcité
 - droit de réserve, respect des personnes et des fonctions.

Droits et obligations des enseignants

Les droits des enseignants :

- Liberté de conscience, d'expression et d'opinion ;
- Droit syndical et de grève ;
- Droit de retrait ;
- Droit à la formation ;
- Droit à congé ;
- Droit à la protection juridique : l'article L. 911-4 du code de l'éducation.

Droits et obligations des enseignants

- Les obligations des enseignants : règlement départemental DSDEN 76
- respecter le pluralisme des opinions, les principes de laïcité et de neutralité
- obligation d'information

3/ Apports de la recherche : JL Auduc

Un dialogue constant/constructif parents-enseignants =

Les parents

- Valorisation des parents dans leur fonctions et leurs responsabilités
- Sentiment d'appartenance à un collectif, à une communauté éducative

Les élèves

- Influence positive sur les réussites
- Meilleure aptitude à gérer la transition maison/école
- Attenuation du stress et l'appréhension face aux résultats scolaires
- Renforce leur confiance dans leur capacité à intégrer les apprentissages

Apports de la recherche...

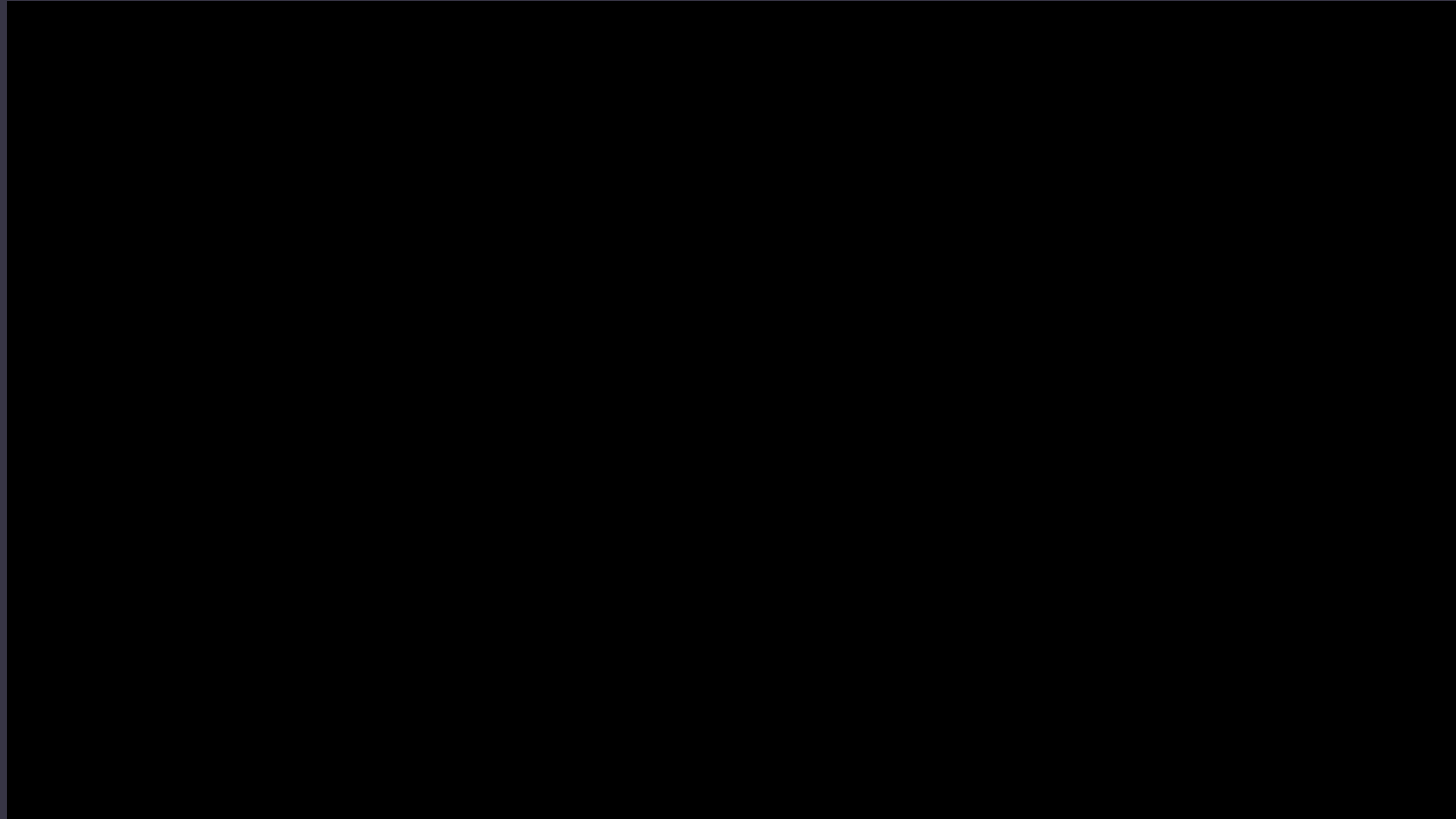
Les 3 causes d'éloignement des parents de l'école :

- Le regard porté par l'école sur les parents
- L'école est compétitive (image de faibles, de « nuls »)
- L'école convoque les parents, donc des reproches, donc ils sont de mauvais parents

Pour les parents les plus éloignés de l'école, ce qui compte c'est :

- La ponctualité
- Le comportement en classe
- La quantité de travail fournie à la maison

Les peurs réciproques : ATD Quart-Monde



Les peurs réciproques : peur des parents

- convoqués
- jugement
- pouvoir des enseignants
- propos entendus
- avenir
- représailles
- dépossédés



Les peurs réciproques : peur des enseignants

- savoir répondre
- problèmes institutionnels
- pris à parti devant les collègues
- déstabilisation (propres interrogations)
- conduite d'entretien
- contestation des parents (sanction...)
- annonce difficile à faire



Les peurs réciproques : peur des enseignants

- Peur d'être dépourvus face à des questions de parents
- Peur d'être interpellés sur des problèmes institutionnels
- Peur d'être pris à parti devant les collègues
- Peur de ne pas pouvoir se justifier face à des critiques (réformes péda)
- Peur de laisser paraître ses propres interrogations
- Peur de ne pas conduire l'entretien en professionnel
- Peur de la contestation des parents face à une sanction
- Peur de blesser les parents (annonce difficile à faire)



Les peurs réciproques : peur des enseignants

- Peur d'être dépourvus face à des questions de parents
- Peur d'être interpellés sur des problèmes institutionnels
- Peur d'être pris à parti devant les collègues
- Peur de ne pas pouvoir...
- Peur de laisser...
- Peur...

Etude THALIS 2013 – OCDE
Les enseignants français sont ceux qui ont le moins confiance en eux



- (annonce difficile à faire)

Apports de la recherche : Eric Debarbieux

Une coéducation réussie avec les familles, c'est l'attention portée à l'accueil, à la communication, à la parole des parents.

Voir la fiche de référence "[Coéducation avec les familles](#)"

THÈMES ASSOCIÉS

Tous les thèmes

Accompagner

Coéducation

Communauté éducative

Communication

Conseil

Orientation

Parentalité/familles

Liste des ressources

THÈME : COÉDUCATION

« La coéducation peut être définie comme une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant » (extrait du lexique du site universcience.fr).

Nouveau - [La coéducation avec les familles](#)

RESSOURCES NATIONALES

Nouveau - [Circulaire - Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École](#)

TEXTES OFFICIELS



site Canopé
Climat scolaire

4/ Communiquer avec les familles

L'accueil des parents



A éviter



A privilégier

Les entretiens collectifs, les réunions



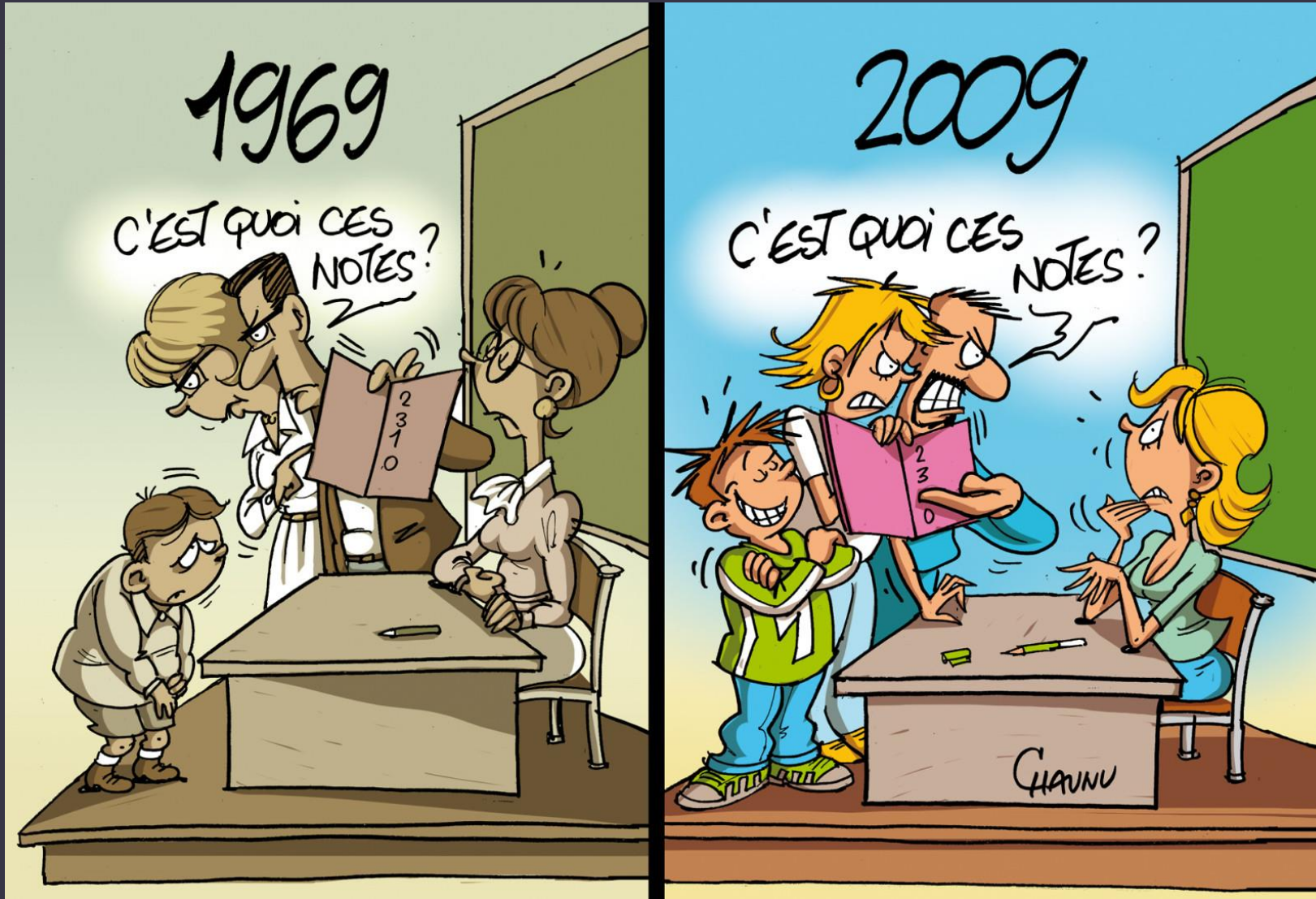
A éviter



A privilégier

L. 411 du code de l' Education : des échanges et des réunions régulières doivent être organisés par le directeur d'école et l'équipe pédagogique à leur attention selon des horaires compatibles avec les contraintes matérielles des parents.

Remise de livret en main propre



Et donc ?

Les entretiens individuels



[ACCUEIL](#) [EDUCATION PRIORITAIRE](#) [MATHÉMATIQUES-EP](#) [DÉCROCHAGES](#) [ECOLE-FAMILLES](#) [DISCRIMINATIONS](#) [PARTENARIATS](#)

PRÉSENTATION DU CENTRE



LETTRE D'ACTUALITÉS

 Pour vous abonner, entrez votre adresse de messagerie :

Vous êtes ici : [Accueil](#) / [Documents](#) / [Images](#) / Catherine Hurtig-Delattre

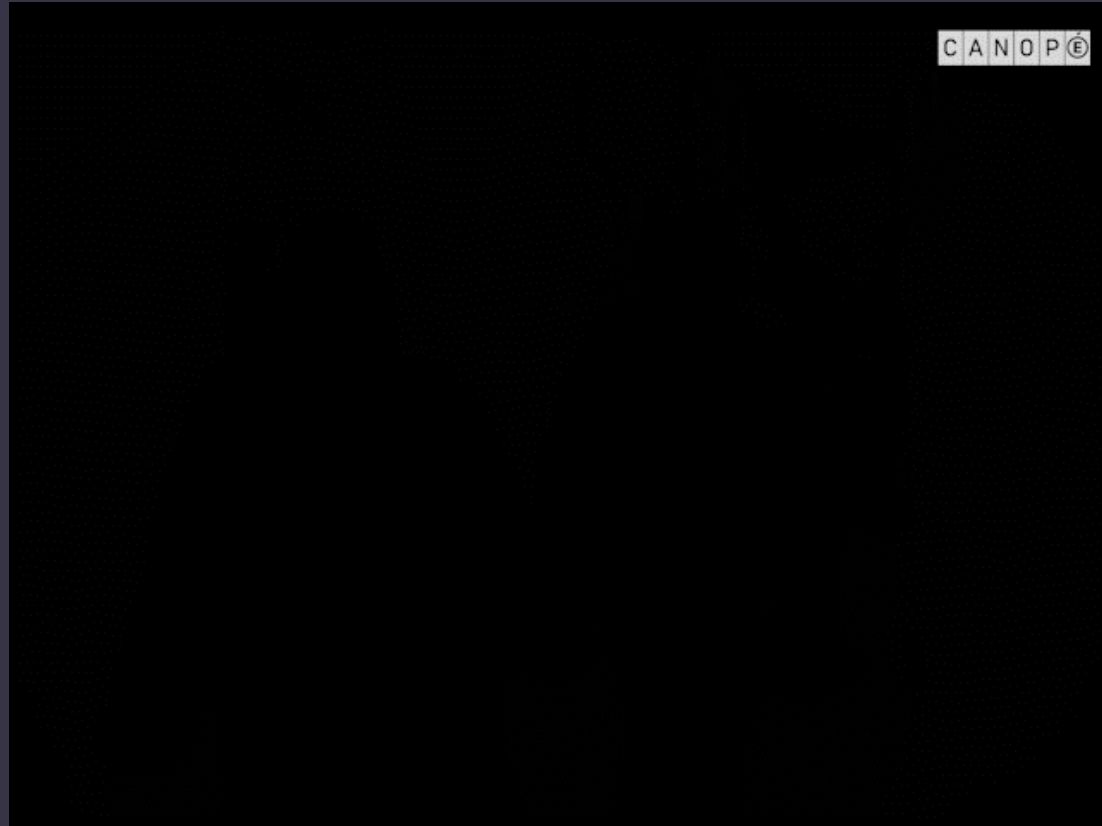
CATHERINE HURTIG-DELATTRE

publié le 16/09/2015 11:20, Dernière modification 12/04/2016 14:54



Image dans sa taille originale : 148 ko | [Voir](#) [Télécharger](#)

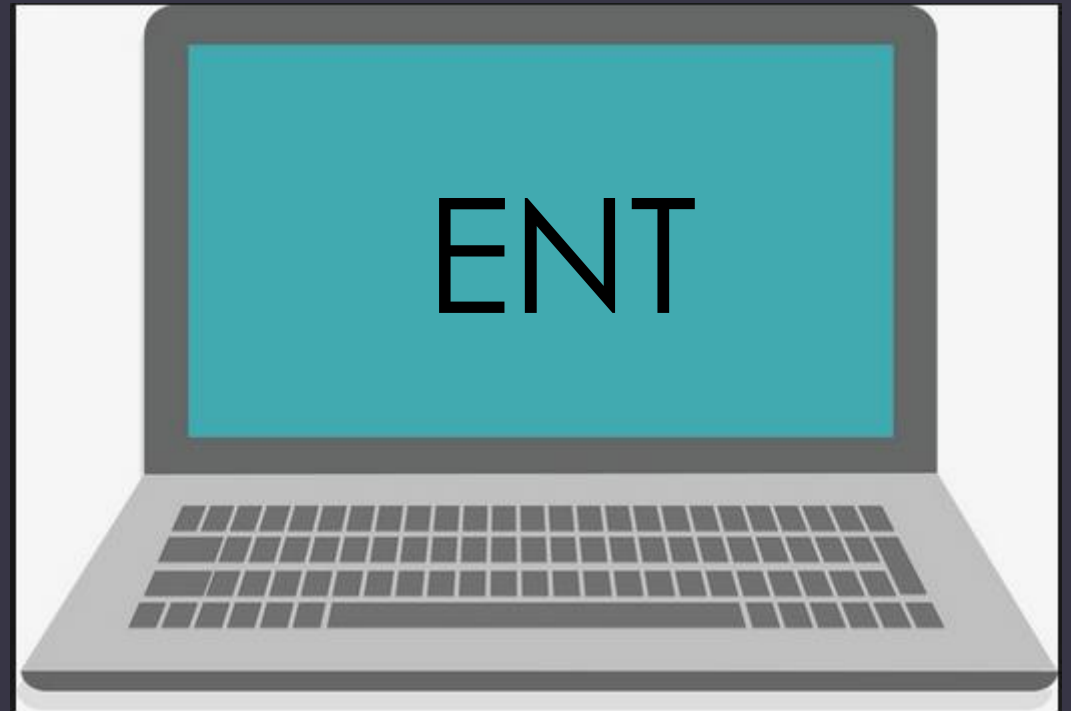
La classe ouverte : BSD-Canopé



Le café des parents et autres temps d'échanges...




5/ Des règles de communication à respecter



Règles de communication orale

- *Avant l'entretien*

- Parents conviés, invités, conviés 
- Motif(s) de la rencontre explicité(s)
- Présence ou non de l'élève est précisée
- Présence d'autre personne (nom + fonction) explicitée
- Directeur = médiateur



Règles de l'échange précisées : temps, espace, contenus, objectifs, ...

Conditions favorables à la communication

6/ Poser un cadre de communication : le règlement intérieur

- rappelle les droits et les obligations qui s'imposent à tous
- fixe toutes mesures pratiques propres à favoriser la liaison entre les parents et les enseignants (circulaire du 15 octobre 2013).
- précise les règles de communication école-familles.

Une charte parents-enseignants



PARTENARIAT PARENTS-ENSEIGNANTS

L'alliance entre parents et enseignants sur les règles de l'école...
pour créer les conditions du progrès scolaire



➤ Nous faisons **alliance** avec les enseignants sur les règles à respecter et les comportements à adopter :

- en tenant le même discours éducatif à la maison « il faut respecter les autres, ne jamais avoir recours à la violence, demander l'aide d'un adulte, être poli, respectueux des règles et des personnes... »
- en connaissant les règles de l'école (règlement intérieur)

➤ Nous faisons **confiance** aux enseignants pour régler les conflits à l'intérieur de l'école :

- en les informant de tout problème éventuel;
- en ne remettant pas en cause les décisions et les sanctions sans avoir cherché à s'informer auprès des enseignants

<p>ENSEIGNANTS</p>	<p>➤ Nous assurons la sécurité des élèves par une <u>surveillance active</u>...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → en filtrant les entrées pour éviter toute intrusion d'adultes extérieurs et protéger les enfants; → en assurant une surveillance mobile dans les espaces prévus; → en intervenant systématiquement sur tout geste interdit.
	<p>➤ Nous faisons de notre mieux pour assurer la justice scolaire...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → en accueillant la parole des enfants; → en faisant vivre et appliquer le règlement qui prévoit sanction et travail sur la réparation;
	<p>➤ Nous éduquons aux relations sociales...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → en étant modélisant et exigeant (civilité, règlement, respect, bienveillance) → en outillant les élèves pour amener à régler pacifiquement un conflit par le dialogue; → en accompagnant auteur et victime dans la prise de conscience des conséquences de l'acte (empathie)
	<p>➤ Nous associons les familles à la gestion des comportements...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → en informant les familles en cas de débordements graves ou répétitifs; → en accueillant la parole des parents et en répondant aux demandes d'informations; → en rappelant la loi et la règle quand c'est nécessaire.
	<p>➤ Nous faisons vivre le règlement...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → en l'appliquant dans les espaces collectifs (cour, WC, escaliers...) → en conduisant des séances d'apprentissages en classe (sanction, réparation, empathie, expression des sentiments, débats...) → en menant des campagnes de sensibilisation chaque année.

signature des parents :

7/ Des ressources

La mallette des parents



onisep.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE | MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'Info Nationale et Régionale sur les Métiers et les Formations

COLLÈGE | LYCÉE, CFA | APRÈS LE BAC | ÉQUIPES ÉDUCATIVES | **PARENTS** | HANDICAP | MÉTIER | CAP VERS L'EMPLOI | PRÈS DE CHEZ VOUS

Mieux vivre sa scolarité | Les parcours de scolarité | Se faire accompagner | Vers l'emploi

RECHERCHE LIBRE | TÉLÉCHARGEMENT | GUIDES

RECHERCHE THÉMATIQUE

UN MÉTIER | UNE FORMATION | UN ÉTABLISSEMENT | UN LIEU D'INFORMATION

Accueil > Parents

La mallette des parents

Publication : 5 Septembre 2018

Destiné aux parents, le site "Mallette des parents" propose également aux équipes pédagogiques des ressources pour organiser et animer les rencontres avec les familles. Actualisé pour la rentrée 2018, ce site est proposé par le ministère de l'Éducation nationale.

La mallette des parents

LIBRAIRIE
ONISEP TV
MON ORIENTATION EN LIGNE
MA SECONDE CHANCE

ACCÈS CONCOURS

LE CONCOURS DES 3 GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE POSTBAC EN 5 ANS

INSCRIPTION DU 5 NOV. 2018 AU 15 MARS 2019 SUR www.concours-acces.com



Région académique
NORMANDIE



ac-caen.fr

Élèves / Étudiants / Parents Presse Espace pro

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

rechercher

ok



ACADÉMIE

ENSEIGNEMENT FORMATION

POLITIQUE ÉDUCATIVE

ORIENTATION

EXAMENS

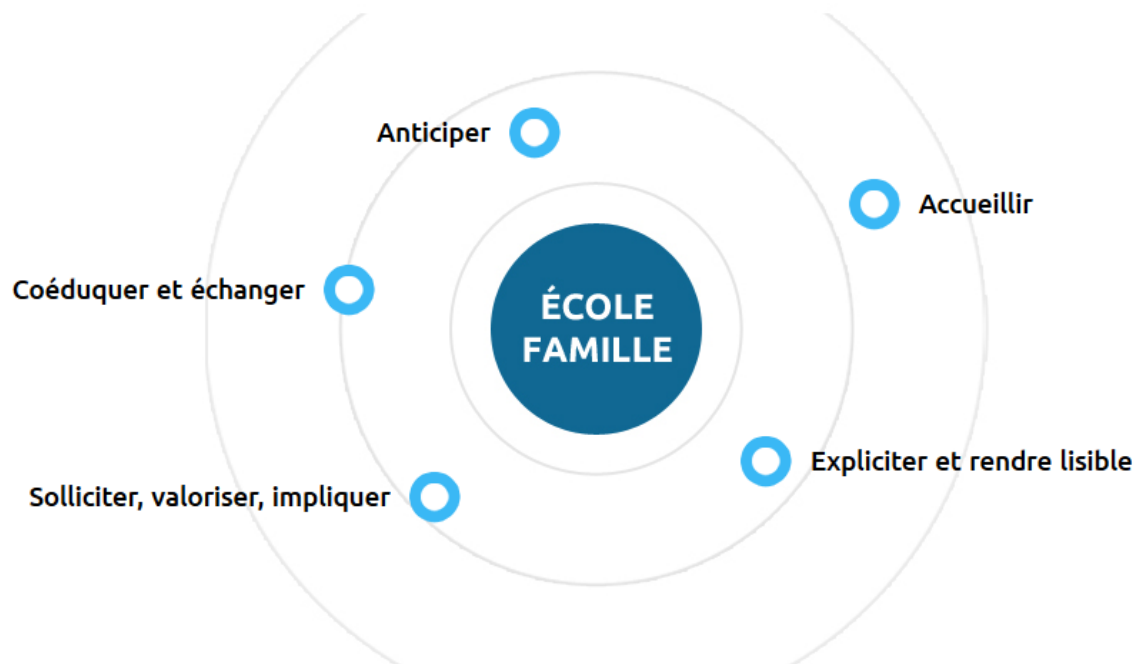
RECRUTEMENT CONCOURS

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

académie de Caen | Politique éducative > Soutien et accompagnement aux projets des équipes > École / Famille : les modalités d'une coopération réussie

École / Famille : les modalités d'une coopération réussie

La Loi pour la Refondation de l'École de la République redynamise le dialogue entre l'école et les parents. Pour favoriser et garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents et particulièrement avec ceux les plus éloignés de l'institution scolaire. [lire la suite](#)



S'informer, rechercher,
nous contacter



contact



annuaire



plan



twitter



vidéos



rss



sécurité



esp. pro



outils

DSDEN



École
maternelle

École
élémentaire

Collège
cycle 3 et cycle 4

Lycée

Outils de formation

Pour déposer un
fichier

10 conseils pour gérer la relation parents-enseignants

JL Auduc



ENTRETIEN

JEAN-LOUIS AUDUC

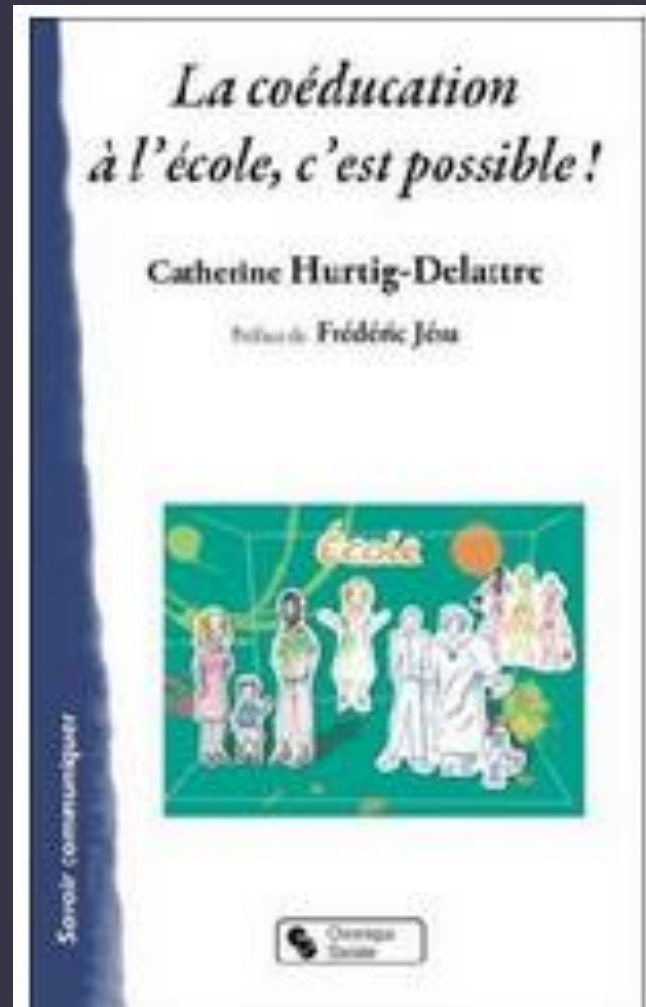
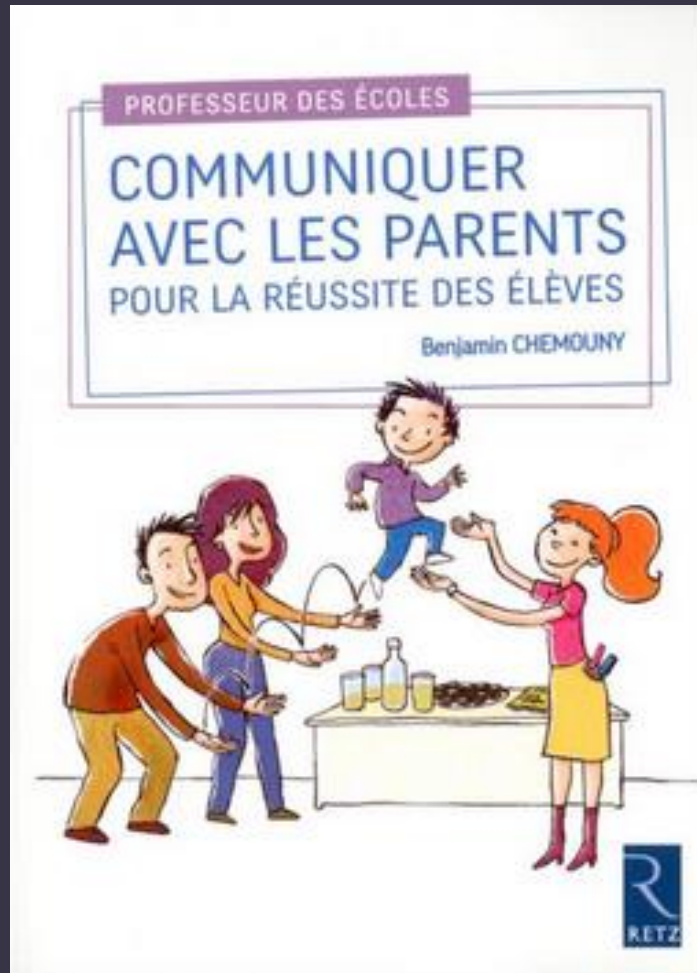
spécialiste des sciences de l'éducation et enseignant

- 1) Comment combattre et vaincre les peurs réciproques ?
- 2) Comment gérer l'accueil des parents d'élèves ?
- 3) Comment construire des relations de confiance entre parents et enseignants ?
- 4) Comment aborder les différentes rencontres avec les familles ?
- 5) Le jeune doit-il être présent lors des réunions parents-enseignants ?
- 6) Comment se donner les moyens de réussir les réunions parents-enseignants ?
- 7) Comment accueillir les parents non-francophones ?
- 8) Comment permettre aux parents d'épauler, d'aider leurs enfants ?
- 9) Comment annoncer une nouvelle « difficile » aux parents ?
- 10) Comment montrer aux parents qu'il doit exister un « jardin secret » partagé dans la classe entre les enseignants et les élèves et que tout ne peut être dit aux familles ?



	VRAI	FAUX
1/ Une circulaire impose de prévoir un espace parents dans chaque établissement scolaire.	X	
2/ L'école est tenue de proposer au moins une réunion par an à destination des parents.		X
3/ Les parents doivent se contraindre aux horaires de l'école pour les réunions.		X
4/ Les parents ont le droit de se faire accompagner par une tierce personne.	X	
5/ Les parents sont tenus à l'obligation d'assiduité, même en maternelle.	X	
6/ L'obligation de réserve s'applique aux enseignants, mais pas aux parents.		X
7/ Les enseignants sont tenus d'informer les parents des acquis et du comportement de leur enfant d'après le référentiel de compétences du professeur.	X	
8/ Les modalités de communication entre parents et enseignants peuvent être précisées dans le règlement intérieur.	X	
9/ Les enseignants bénéficient d'une protection juridique spécifique en cas de conflit grave avec les familles.	X	

Bibliographie



« REFAIRE LE MONDE C'EST POSSIBLE, À
CONDITION QUE L'ON S'Y METTE TOUS,
CHACUN À SA MESURE »

EMMAÜS

natacha.botsula@ac-rouen.fr